

**Ordonnance
sur la formation professionnelle initiale
recycleuse/recycleur
avec certificat fédéral de capacité (CFC)¹**

du 20 octobre 2010 (Etat le 1^{er} janvier 2011)

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011

RO 2010 5827

¹ La présente ordonnance n'est publiée ni dans le RO, ni dans le RS. Elle peut être obtenue auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, www.bundespublikationen.ch. Le texte paraît sur Internet à l'adresse <http://www.bbt.admin.ch/themen/grundbildung/00470/index.html?lang=fr>

